

Conseil communal de Montreux

**Rapport de la commission chargée
de se prononcer sur le rapport de la Municipalité
concernant le postulat Olivier Mark
« Evaluer l'impact sur le budget communal 2008
puis pour les années suivantes
d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points »
No 36/2007**

Président / Rapporteur: Félix Glutz

Présents : Mme et MM.

Prisca Gaillet

Stéphane Barbey

Daniel Guex

José Jorge

Daniel Manzini

Olivier Mark

Heinz Schoeneich

Pierre-André Spahn

Excusés par courriel : MM. Grégoire Furrer et Alexandre Staeger

Date et lieu : mardi 22 janvier 2008 à 18h00 à la Salle Magnolia, Centre des congrès de Montreux

Le président ouvre la séance en adressant ses vœux aux personnes présentes et en saluant particulièrement M. le Syndic Pierre Salvi ainsi que le Chef des finances de la Commune M. Pierre Neyroud. Il remercie également Madame Charlotte Chevalier, secrétaire suppléante du Conseil communal, de sa précieuse coopération pour la prise des notes de cette séance.

Après avoir été confirmé dans son rôle de rapporteur, le président propose de donner la parole d'abord à M. le Syndic puis au postulant M. Mark, avant de poursuivre par une discussion générale puis une discussion chapitre par chapitre pour terminer par le vote des conclusions.

Discussion générale

M. Salvi explique que la Municipalité a donné dans son rapport de larges explications sur les effets positifs et négatifs qu'engendrerait une baisse du taux d'imposition, ainsi que sur les effets pervers si l'on abuse d'un mécanisme en étant trop généreux.

Le postulant précise que le but n'est pas nécessairement de baisser les impôts, mais d'obtenir des réponses sur les impacts qui découleraient d'une telle décision.

M. Mark remercie la Municipalité et les services concernés pour la réponse approfondie qui a été donnée à la question posée. Il ajoute qu'il n'a pas été très étonné de cette réponse au vu de la politique budgétaire et se déclare conscient du mécanisme de la péréquation. La réponse est selon lui plus politique que technique.

Baisser les impôts, ce n'est pas la même chose que d'acheter un produit qui est en action, et dont le prix est diminué de 50%. Pour le contribuable, dépenser en bénéficiant de produits en action n'est pas la même chose que d'avoir des diminutions sur les impôts dont il doit s'acquitter.

Il faut faire très attention quand on se lance dans des dépenses thématiques, car quand la situation devient moins brillante, il est difficile de faire marche arrière.

Dans un premier temps le but n'est pas forcément de baisser les impôts, mais de faire attention à ne pas se lancer trop rapidement dans de grandes dépenses. Ne pas mélanger investissements et dépenses. On a certes pas mal de moyens, mais il faut être très attentifs à ne pas dépenser plus que ce dont on dispose vraiment.

Un commissaire, afin de préciser le cadre juridique de la péréquation financière communale vaudoise, cite l'article 2 alinéa 2 de la loi sur les péréquations communales :

« Les mécanismes péréquatifs ont les buts suivants :

- 1. réduire les écarts fiscaux entre les communes;*
- 2. assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances;*
- 3. répartir entre les communes certaines charges relevant du canton et des communes;*
- 4. compenser les charges particulières des villes-centres. (...) »*

Il relève que si l'on baisse le taux d'impôt à Montreux, on perd beaucoup d'argent et cet argent bénéficiera aux autres communes. On ne peut pas entrer dans un tel mécanisme. Il relève aussi que notre société est en pleine mutation. Beaucoup de secteurs sont réorganisés. Exemple, la Police n'est plus sous la responsabilité du Conseil communal mais de son propre législatif

régional. Peu à peu certains secteurs échappent ainsi aux communes voire au canton.

Le Chef du service des finances précise que les dépenses thématiques sont financées par le système de péréquation qui est alimenté par l'ensemble des communes. Le contribuable ne sera pas touché. Il explique à titre d'exemple que si un système de chauffage à bois était installé à la piscine de la Maladaire, on ferait une économie sur le mazout, mais cela augmenterait parallèlement le déficit de l'exploitation des forêts, qui actuellement est pris en charge à 75% par le fonds de péréquation, autrement dit par les autres communes.

M. Neyroud cite comme autre exemple, la construction d'un funiculaire qui, financé à 75% par le fonds de péréquation, serait un vrai retour sur investissement. Il en est de même pour les crèches-garderies, qui permettraient aux mères de famille de travailler et qui en tant que salariées seraient soumises aux impôts sur le revenu.

Depuis des années M. Neyroud trouve qu'il n'y a qu'une seule proposition qui est faite, c'est celle de baisser les impôts, alors qu'on devrait réfléchir à d'autres moyens. Depuis environ 30 ans on s'est pénalisé en baissant le taux d'impôt.

Un commissaire se félicite de la clarté du rapport de la Municipalité. Le mécanisme a été traduit en langage compréhensible. L'effet d'une modification du taux d'impôt est bien expliqué. On pourrait imaginer un autre rapport qui développerait l'aspect prospectif, ce qui constituerait une excellente base pour se projeter dans l'avenir.

Pour M. le Syndic, il s'agit d'informer et de donner des explications sur les effets d'une baisse ou d'une hausse du taux d'imposition. Il rappelle que dans le canton, on s'achemine vers un rapprochement des taux, avec l'objectif d'avoir un seul et même taux pour toutes les communes. Il ne faut pas oublier non plus les difficultés traversées par la commune de Montreux dans les années 90. Heureusement, la situation est aujourd'hui assainie, mais on ne peut pas parier sur l'avenir. Il faut miser sur une certaine prudence et bien réfléchir à ce qu'il convient de faire.

Un autre commissaire prend acte de ce rapport et l'accepte. Il est mal à l'aise d'entendre qu'il ne faut pas donner aux autres communes. Selon lui, il faut savoir donner pour recevoir. Personne ne reste à 100% sur le territoire communal, tout le monde circule dans différentes communes et quand il entend qu'il ne faut pas donner au fonds de péréquation parce que ce sont les autres communes qui en bénéficient, il trouve cela dérangent. Si aujourd'hui, on donne plus que l'on reçoit, il faut savoir que c'est cyclique. On est actuellement dans une situation confortable, mais il faut aussi penser à demain où nous serons heureux de recevoir des autres.

Selon M. Neyroud, la commune de Montreux ne fait pas preuve d'égoïsme. En effet, si l'on compare les points d'impôts par habitant de 37 à Montreux contre 47 à Vevey et un taux d'imposition de 70 pour Montreux et de 77 pour Vevey, cette dernière encaisse plus par habitant que Montreux avec un taux d'impôt plus élevé.

Discussion chapitre par chapitre

1) Effet d'une baisse d'impôt sur les recettes fiscales.

Un commissaire demande quel est le pourcentage des recettes provenant de l'hôtellerie montreuusienne. A-t-on intérêt de faire venir à Montreux d'autres secteurs comme l'industrie par exemple ou faut-il plutôt développer le marché de l'hôtellerie ?

Se référant à des études qui avaient été faites secteur par secteur, M. Neyroud évalue les recettes fiscales hôtelières à environ 12% des recettes totales. En ce qui concerne les personnes morales, on a quelques gros contribuables comme les banques, les assurances ou le casino qui présentent des taux de rentabilité supérieurs à l'hôtellerie. Deux terrains à Belmont et à Chailly, qui auraient été parfaits pour y implanter un hôtel ou un relais, n'ont pas trouvé preneur faute de rentabilité, même en les offrant en droit de superficie.

M. Neyroud rappelle néanmoins que la réputation flatteuse de Montreux a attiré des contribuables du monde entier en résidence principale et secondaire, et que sans les hôtels et les manifestations qui sont organisées dans notre région, la situation financière ne serait pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Si cela ne rapporte pas ce que l'on peut imaginer à première vue, il y a cependant un effet d'entraînement au niveau de l'ensemble des contribuables.

M. Salvi souligne aussi l'effet multiplicateur. Que l'hôtellerie rapporte peu ou beaucoup en recettes fiscales n'est pas déterminant. Ce qui est important, c'est le prix d'une chambre d'hôtel payé par un client et les dépenses qu'il fait auprès des restaurants et des commerces. D'autre part, l'hôtellerie profite à l'ensemble des corps de métier. Il y a donc tout un tissu économique bénéficiant directement ou indirectement des retombées hôtelières.

2) Les charges et recettes influencées par le système de péréquation

Un commissaire demande s'il a bien compris les charges liées aux transports : les points qui excèdent 8 points d'impôt de la commune. On part donc de 6'400'000.- et ce qui dépasse cette somme est pris à 75% en charge par le canton. Est-ce exact ?

M. Neyroud répond que toutes dépenses supplémentaires des transports seront financées à 75%, aussi longtemps qu'il y a le système de péréquation.

On ne sait pas combien de temps ce système va exister. C'est la raison pour laquelle le crédit voté pour le funiculaire du Territet-Glion devrait être amorti si possible en une année. M. Neyroud cite encore l'exemple du M2 de Lausanne qui sera financé par les autres communes. Lausanne touche donc davantage que ce qu'elle verse.

3) Le système de péréquation

Un commissaire demande comment on arrive au chiffre de 37,28, soit le point d'impôt à Montreux pour 2006.

M. Neyroud explique que c'est un chiffre publié par le canton. Il s'agit des impôts cantonaux perçus sur le territoire de chacune des communes divisés par les 151,5 points du taux cantonal. Le résultat obtenu est divisé par le nombre d'habitants de la commune. On peut ainsi comparer la rentabilité fiscale des communes vaudoises.

M. Neyroud indique qu'il y a des communes bien classées qui surprennent comme par exemple la commune d'Ormont-Dessus où vit un nombre important de propriétaires de résidences secondaires qui annoncent plus de 90 jours de séjour et y payent donc des impôts. Ils sont soumis dans ces cas à une répartition intercommunale au prorata des jours de séjour dans les deux communes de domicile et secondaire. La commune d'Ormont-Dessus bénéficie ainsi d'importantes recettes pour un faible nombre d'habitants.

4) Effets d'une baisse du taux d'impôts sur les charges et recettes de péréquation et sur les charges de la facture sociale

Le postulant relève que le nouveau système est favorable à Montreux. En descendant le taux d'imposition, notre commune serait pénalisée.

M. Neyroud est d'accord que le taux est favorable. Les barèmes cantonaux permettent à Montreux d'avoir une situation relativement neutre avec un taux d'impôt de 76,5. Avec un taux de 70, Montreux est fortement pénalisée. Avec CHF 47.- par habitant, Vevey aurait dû fixer un taux d'impôt à 70, alors qu'elle l'a fixé à 77. La commune est donc très avantagée par le système. Il y a un effet amplificateur quand on s'éloigne de ce taux théorique neutre.

5) Les effets de la baisse du taux d'impôt 2006 pour le contribuable

Un commissaire trouve intéressante la déclaration « que le taux d'impôt n'influence guère le développement d'une commune ». Il est donc faux de prétendre que l'on s'installe prioritairement dans une commune où le taux d'imposition est plus favorable que dans une autre. C'est tout de même étonnant !

Un commissaire demande quel est le pourcentage des recettes fiscales sur les personnes morales qui provient de l'hôtellerie montreuusienne. Le tourisme - et plus particulièrement ses hôtels - est-il profitable en termes de recettes fiscales ? Dans le cas contraire, quelles branches de l'économie devrait-on

accueillir sur le territoire de notre commune pour maximiser les recettes fiscales ?

Les écarts sont faibles dans notre région et tout indique que l'on s'achemine progressivement vers un taux unique. Il n'existe presque plus aucune concurrence entre les communes eu égard à leur taux d'imposition, tant les différences se sont minimisées.

Ce qui est vrai pour les personnes physiques ne l'est pas pour les personnes morales estime le postulant. Il est convaincu que le cadre et la beauté de notre paysage jouent un rôle moins important qu'un rendement fiscal intéressant. Or, nous devons être attractifs pour attirer de nouvelles entreprises.

M. Neyroud explique que ce n'est pas le taux d'imposition qui pénalise le plus Montreux, mais le manque de terrains qu'elle peut mettre à disposition d'entreprises éventuellement intéressées.

Et de suggérer que la commune utilise son site Internet – très visité - pour mette en valeur ses terrains auprès des entreprises, notamment dans la zone du giratoire de la Saussaz (14'000 m²).

6) Impact sur les budgets futurs d'une nouvelle baisse d taux d'impôt jusqu'à 5 points

Aucun commentaire de la part des commissaires.

7) Suggestions alternatives plus intéressantes qu'une baisse d'impôts

M. Mark se rallie à ses suggestions mais pense que c'est sur l'efficacité du point d'impôt encaissé qu'il faudra agir et rester très attentifs en ce qui concerne les dépenses et les investissements.

Au vote, c'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes :

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- | | |
|-----|---|
| Vu | le rapport no 36/2007 de la Municipalité du 23 novembre 2007 en réponse au postulat de M. Olivier Mark «Evaluer l'impact sur le budget communal 2008 puis pour les années suivantes d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points» |
| Oùï | le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire |

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

De prendre acte du rapport en réponse au postulat de M. Olivier Mark «Evaluer l'impact sur le budget communal 2008 puis pour les années suivantes d'une baisse du taux d'imposition jusqu'à 5 points»

Le rapporteur : Félix Glutz

Montreux, le 6 février 2008

